

Image not found or type unknown



Contrôle de situation de la caf

Par **Fqazbar**, le **21/04/2021** à **15:21**

Bonjour

En 2020 j'ai reçu une somme de 4000 de mon père qui réside à l'étranger, somme que j'ai déposée sur mon compte. Aujourd'hui on me convoque à la caf pour une vérification de situation et en me demandant mes relevés bancaires, sachant que je n'ai pas déclaré cette somme à la caf est ce que ça va me porter préjudice

Par **john12**, le **21/04/2021** à **15:42**

Bonjour,

Dans la mesure où il ne s'agit pas de revenus, mais d'un don manuel de votre père, vous ne devriez pas être pénalisé. Essayez d'avoir la justification selon laquelle l'argent provient bien de votre père (pièce bancaire ou attestation de votre père).

Bien cordialement

Par **youris**, le **21/04/2021** à **15:47**

bonjour,

un don manuel doit être déclaré au trésor public.

voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1265>

salutations

Par **Fqazbar**, le **21/04/2021** à **16:18**

Justement j'ai déjà contacté le service de finances publiques, je leur ai bien expliqué la

situation et leur réponse était que mon salaire dépassant le smic je ne suis pas considérée comme personne dans le besoin par conséquent il ne s'agit pas d'une pension mais bien d'un dons et que je ne suis pas obligée de le déclarer.